



FORMER AUTREMENT

SE FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE

Le droit à la formation continue est inscrit dans le Code du Travail. Il est accessible à tous (salariés ou en recherche d'emploi, personnes descolarisées...). Au Ministère en charge de l'agriculture, ce type de formation se déroule principalement dans les CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) et dans les établissements d'enseignement supérieur.



Des formations pour tous pour une meilleure intégration vers l'emploi

Métiers du cheval : moniteur d'équitation (BPJEPS), cochers, chefs d'écurie, entraîneurs, soigneurs d'équidés ...

Insémination équine...

Formation nature, jardin, entretien espace rural, métiers de l'environnement ...

Hygiène alimentaire...

Transport des animaux vivants...

La formation continue dispensée dans le cadre du pôle formation se fait en collaboration avec les différents centres de l'Établissement Public National : exploitation agricole, centre équestre et département recherche et développement dénommé 3DFI.

Ces formations s'adressent à toute personne souhaitant se former ou changer d'orientation.

Les diplômes préparés sont des diplômes spécifiques à la formation professionnelle continue comme les certificats de spécialisation, les titres homologués par l'État, les brevets professionnels agricoles (BPA- BPREH) et toutes les formations techniques non diplômantes. Certains sont équivalents à ceux de la voie scolaire et technologique.

Des formations adaptées aux besoins du territoire et des politiques nationale et européenne

Le CFPPA organise, en collaboration avec le département recherche et développement 3DFI, des formations répondant aux besoins de la région, des entreprises et administrations locales sur les thématiques développées dans l'établissement et notamment autour de l'agroécologie, ainsi que des formations de formateurs avec le département 3DFI dans le cadre du Système National d'Appui à l'enseignement agricole.

Ces formations s'adaptent aux directives de la PAC ainsi que de la politique nationale en faveur de l'agriculture durable (agriculture biologique, agroécologie, développement durable).